

**Selon les prévisions effectuées à partir des résultats du baccalauréat, des choix d'orientation observés à l'entrée de l'enseignement supérieur les années précédentes et des premières informations disponibles sur l'année en cours, les inscriptions à la rentrée 2022 auraient augmenté de 0,5% sur l'ensemble de l'enseignement supérieur, soit +14 000 étudiants environ. À la rentrée 2023, le nombre d'inscriptions devrait encore s'accroître de 14 800 étudiants, soit une augmentation de près de 29 000 étudiants en deux ans. Si les tendances en termes d'orientation et de poursuite d'études des bacheliers se prolongent, l'enseignement supérieur pourrait compter 3,03 millions d'étudiants en 2026, puis revenir à 3,02 millions en 2031 du fait de la démographie. L'effectif dans l'enseignement supérieur augmenterait donc de 55 000 étudiants entre 2021 et 2026 (+1,8%) et de 46 000 étudiants en dix ans (+1,5%). Cette hausse serait essentiellement le fait de la forte croissance en apprentissage en STS, du dynamisme des écoles de commerce et des formations de master.**

## Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2022 à 2031

### À la rentrée 2022, 14 000 inscriptions supplémentaires dans l'enseignement supérieur par rapport à 2021

En France métropolitaine et dans les départements et régions d'Outre-Mer (DROM), 2 979 500 inscriptions étudiantes étaient comptabilisées dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2021, y compris dans les sections de technicien supérieur (STS) en apprentissage (*tableau 1*). Ces effectifs d'étudiants ont progressé très fortement entre les rentrées 2016 et 2021, avec 362 100 inscriptions supplémentaires (+2,6% d'évolution annuelle moyenne), et notamment depuis 2019 (172 500 étudiants supplémentaires en deux ans). La hausse de l'apprentissage, le boom démographique de l'an 2000 et la réussite exceptionnelle à la session 2020 du baccalauréat (95%) sont à l'origine de ces évolutions fortement positives.

En intégrant les premières informations déjà disponibles sur les effectifs inscrits dans les filières universitaires, y compris les IUT, et dans les STS et CPGE à la rentrée 2022, on devrait recenser une hausse du nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur d'environ 14 000<sup>1</sup> étudiants en 2022-2023 par rapport à l'année précédente

(+0,5%) (*encadré 1*). La croissance continue du nombre de bacheliers entrant dans l'enseignement supérieur jusqu'à la rentrée 2020 explique en grande partie cette évolution. Toutefois la hausse des effectifs étudiants entre les rentrées 2021 et 2022 ne se retrouverait pas dans toutes les filières. L'ensemble des filières principales de l'enseignement supérieur (Universités, CPGE et STS) aurait vu leur effectif diminuer entre les rentrées 2021 et 2022 de 9 400 étudiants au total, soit une baisse de 0,4%. En effet, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) auraient connu une baisse de 2 200 étudiants (-2,6%). Ils seraient 3 300 étudiants de moins à s'inscrire en universités (-0,2%), dont 12 200 de moins en cursus licence (-1,2%) mais 8 400 de plus en cursus master (+1,4%). Dans les STS, les effectifs baisseraient dans des proportions similaires, -3 900 inscriptions (-0,9%), résultat d'une nouvelle forte hausse des étudiants en apprentissage (+20 400 inscriptions, +13,0%) et d'une diminution encore plus forte de ceux inscrits sous statut scolaire (-24 200 inscriptions, -9,6%). Dans les autres filières, les effectifs connaîtraient une nouvelle forte progression (+23 400 étudiants, +2,8%), notamment dans les écoles de commerce, de gestion et de vente (+5,1%) ainsi que dans les établissements d'enseignement universitaire privés (+8,1%). Ces évolutions résultent de deux facteurs : l'évolution du nombre de

1. Toutes les données estimées ou provisoires sont indiquées avec un arrondi à la centaine en 2022 et 2023 et au millier après 2023, sauf si l'effectif est inférieur à 5 000, auquel cas l'arrondi à la centaine est conservé.

TABLEAU 1 - Effectifs de l'enseignement supérieur

	2020		2021		Évolution 2021/2020		2022		Évolution 2022/2021		2023		Évolution 2023/2022		2024		2026		2028		2030		2031		Évolution 2031/2021	
	Constats	Eff.	%	Proj.	Eff.	%	Proj.	Eff.	%	Proj.	Eff.	%	Proj.	Eff.	%	Proj.	Eff.	%	Proj.	Eff.	%	Proj.	Eff.	%	Proj.	Eff.
<b>Universités (y compris IUT)</b>	1 649 978	1 656 914	6 936	0,4	1 653 600	-3 300	-0,2	1 654 900	1 300	0,1	1 657 000	1 659 000	1 659 000	1 661 000	1 659 000	1 655 000	1 655 000	1 655 000	1 659 000	1 661 000	1 659 000	1 659 000	1 655 000	1 655 000	-2 000	-0,1
cursus Licence (L) et IUT	1 014 094	1 003 428	-10 666	-1,1	991 200	-12 200	-1,2	985 600	-5 600	-0,6	984 000	983 000	985 000	985 000	981 000	977 000	977 000	977 000	985 000	985 000	981 000	981 000	977 000	977 000	-26 000	-2,6
dont IUT	121 690	115 861	-5 829	-4,8	112 000	-3 900	-3,3	137 200	25 200	22,5	146 000	157 000	159 000	159 000	158 000	157 000	157 000	157 000	159 000	159 000	158 000	158 000	157 000	157 000	41 000	35,5
cursus Master (M)	581 954	599 216	17 262	3,0	607 600	8 400	1,4	614 200	6 600	1,1	618 000	621 000	621 000	621 000	622 000	622 000	622 000	621 000	621 000	621 000	622 000	622 000	622 000	622 000	23 000	3,8
dont masters hors santé et hors ingé. universitaires	383 879	387 660	3 781	1,0	389 100	1 400	0,4	391 900	2 800	0,7	393 000	393 000	393 000	393 000	394 000	394 000	394 000	393 000	393 000	393 000	394 000	394 000	394 000	394 000	6 000	1,6
cursus Doctorat (D)	53 930	54 270	340	0,6	54 800	500	1,0	55 100	300	0,5	55 000	55 000	55 000	55 000	56 000	56 000	56 000	55 000	55 000	55 000	56 000	56 000	56 000	56 000	2 000	3,2
<b>CPGE (hors CPES)</b>	84 903	83 371	-1 532	-1,8	81 200	-2 200	-2,6	81 800	600	0,7	83 000	83 000	83 000	83 000	82 000	82 000	82 000	83 000	83 000	83 000	83 000	82 000	82 000	82 000	-1 000	-1,6
<b>STS</b>	376 830	408 865	32 035	8,5	405 000	-3 900	-0,9	404 900	-100	0,0	409 000	413 000	413 000	413 000	411 000	409 000	409 000	413 000	413 000	413 000	411 000	411 000	409 000	409 000	0	0,0
Sous statut scolaire	267 350	252 041	-15 309	-5,7	227 800	-24 200	-9,6	222 900	-4 900	-2,2	225 000	226 000	226 000	226 000	225 000	223 000	223 000	225 000	226 000	226 000	225 000	225 000	223 000	223 000	-29 000	-11,5
Par apprentissage	109 480	156 824	47 344	43,2	177 200	20 400	13,0	182 000	4 800	2,7	184 000	187 000	187 000	187 000	186 000	186 000	186 000	187 000	187 000	186 000	186 000	186 000	186 000	186 000	29 000	18,6
<b>Ensemble des filières principales</b>	2 111 711	2 149 150	37 439	1,8	2 139 800	-9 400	-0,4	2 141 600	1 800	0,1	2 149 000	2 155 000	2 157 000	2 157 000	2 152 000	2 146 000	2 146 000	2 149 000	2 155 000	2 157 000	2 152 000	2 152 000	2 146 000	2 146 000	-3 000	-0,1
<b>Autres filières</b>	783 783	830 304	46 521	5,9	853 700	23 400	2,8	866 700	13 000	1,5	873 000	879 000	880 000	880 000	880 000	879 000	879 000	873 000	879 000	880 000	880 000	880 000	879 000	879 000	49 000	5,9
Écoles de commerce, gestion, vente (champ partiel)	211 775	230 264	18 489	8,7	242 100	11 800	5,1	248 400	6 300	2,6	252 000	255 000	255 000	255 000	256 000	255 000	255 000	252 000	255 000	255 000	256 000	255 000	255 000	255 000	25 000	10,7
Formations d'ingénieurs (y.c. prépas intégrées)	154 585	158 046	3 461	2,2	160 100	2 100	1,3	160 800	700	0,4	161 000	162 000	162 000	162 000	161 000	161 000	161 000	161 000	162 000	162 000	161 000	161 000	161 000	161 000	3 000	1,9
Formations culturelles et artistiques	66 316	69 491	3 175	4,8	71 300	1 800	2,6	72 700	1 400	2,0	73 000	74 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	73 000	74 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	6 000	7,9
Grands établissements	43 972	44 241	269	0,6	44 300	100	0,1	44 500	200	0,5	45 000	44 000	44 000	44 000	44 000	44 000	44 000	45 000	44 000	44 000	44 000	44 000	44 000	44 000	0	-0,5
Établissements d'enseignement universitaire privés	35 413	39 129	3 716	10,5	42 300	3 200	8,1	44 500	2 200	5,2	45 000	47 000	47 000	47 000	47 000	47 000	47 000	45 000	47 000	47 000	47 000	47 000	47 000	47 000	8 000	20,1
Autres formations (1)	271 722	289 133	17 411	6,4	293 600	4 500	1,5	295 800	2 200	0,7	297 000	297 000	297 000	297 000	297 000	297 000	297 000	297 000	297 000	297 000	297 000	297 000	297 000	297 000	8 000	2,7
<b>Ensemble de l'enseignement supérieur</b>	2 895 494	2 979 454	83 960	2,9	2 993 500	14 000	0,5	3 008 300	14 800	0,5	3 022 000	3 034 000	3 037 000	3 037 000	3 032 000	3 025 000	3 025 000	3 022 000	3 034 000	3 037 000	3 032 000	3 032 000	3 025 000	3 025 000	46 000	1,5

(1) CPES, classes passerelles, formations paramédicales et sociales...  
Champ : France métropolitaine + DROM  
Source : MESRI-SIES

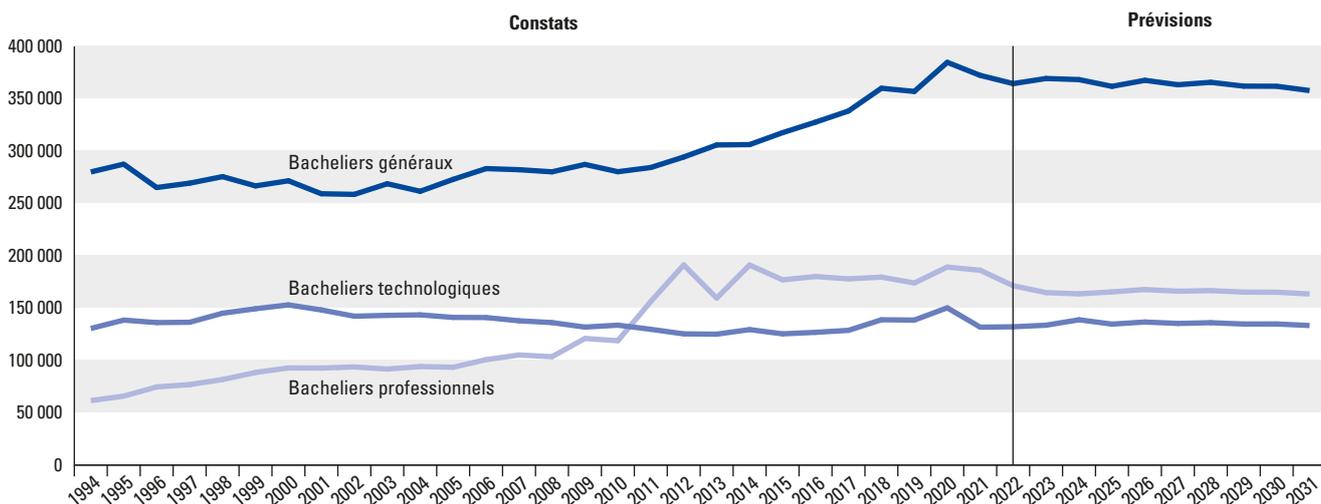
bacheliers, dépendant de la démographie scolaire et du taux de réussite au bac, et l'évolution du nombre de poursuivant dans l'enseignement supérieur, fonction des taux de poursuite d'étude après le baccalauréat.

## Nouvelle baisse du nombre de bacheliers à la session 2022

D'après les résultats définitifs du baccalauréat, 733 100 candidats se sont présentés à l'examen en France métropolitaine et dans les DROM lors de la session 2022 et 666 800 d'entre eux ont été reçus. Le nombre de candidats présents aux épreuves est stable par rapport à 2021 (-2 100 candidats, soit -0,3 %). Le taux de réussite continue par contre de refluer, pour s'établir à 91,0 % toutes séries confondues en 2022 (contre 93,7 % en 2021, -2,7 points), mais reste encore supérieur aux taux des sessions précédant la crise sanitaire. La stabilité du nombre de candidats combinée à la forte baisse du taux de réussite entraîne un recul important du nombre de candidats reçus à la session 2022, avec 22 200 bacheliers de moins par rapport à la session 2021 (-3,2 %). La baisse du nombre de bacheliers s'observe dans toutes les séries avec une intensité variable.

Pour la série générale, cette année est la deuxième session de la nouvelle mouture du baccalauréat général, avec les enseignements de spécialités à la place des séries. Le candidat choisit en terminale deux enseignements de spécialités parmi les trois qu'il a suivis en première. À la session 2022, le taux de réussite au baccalauréat général s'établit à 96,0 %, en recul par rapport à celui de 2021 (-1,5 point) mais toujours loin au-dessus des taux précédant la crise sanitaire. Sur les 379 200 candidats, 363 900 ont été reçus, soit 7 800 reçus de moins qu'à la session précédente (-2,1 %) (graphique 1).

En 2022, 131 900 candidats au baccalauréat technologique ont été reçus, soit 4 400 bacheliers de moins qu'en 2021 (-3,2 %). Cette baisse résulte d'un important fléchissement du taux de réussite (90,4 %, -3,5 points par rapport à la session 2021), qui se rapproche alors du niveau pré-crise sanitaire, tandis que le nombre de candidats remonte légèrement (+800 candidats présents à l'examen, +0,5 %). Les principales séries technologiques connaissent des



Champ : France métropolitaine + DROM  
 Source : MESR-SIES pour 2022-2030, MENJ pour la période 1994-2021

évolutions assez différentes. En sciences et technologies du management et de la gestion (STMG), les effectifs de bacheliers sont quasi-stables (-0,6 %), la baisse du taux de réussite (-3,5 points) étant contrebalancée par la hausse du nombre de candidats (+3,2 %). Les bacheliers en sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) accusent une nouvelle fois la baisse la plus importante de leurs effectifs (-8,5 %), résultant d'un fort recul du nombre de candidats (-4,1 %) et d'une baisse importante du taux de réussite (-4,4 points par rapport à 2021). Dans les autres séries, la combinaison des baisses du nombre de candidats et des taux de réussite entraîne une baisse de 4,1 % de reçus à la session 2022. Après une année de stabilité, le nombre de candidats au baccalauréat professionnel repart légèrement à la baisse en 2022 (-0,5 %). De plus, un nouveau recul, de 4,4 points, du taux de réussite (82,2 %) conduit à une baisse de 5,5 % (-10 000) du nombre de bacheliers professionnels à la session 2022 (171 100 bacheliers). Le taux de réussite dans cette série est revenu à un niveau comparable à ceux précédant la crise sanitaire (82,8 % en 2019).

### Stabilisation de la poursuite d'études dans les grandes filières en 2022

L'augmentation exceptionnelle du nombre de bacheliers à la session 2020 avait conduit à une forte baisse de leur taux de poursuite dans les grandes filières de l'enseignement

supérieur (que sont les universités (y compris IUT), CPGE et STS, écoles d'ingénieurs ou de commerce). Ce taux était partiellement revenu à un niveau normal à la rentrée 2021 du fait d'une diminution plus importante du nombre de bacheliers que de poursuivants. Il s'élevait alors à 71,5 %. Selon nos prévisions, à la rentrée 2022, il serait resté stable à 71,5 %, le nombre de bacheliers et de poursuivants évoluant dans des proportions similaires (tableau 3).

La poursuite d'étude des bacheliers généraux dans les grandes filières de l'enseignement supérieur aurait diminué entre les rentrées 2021 et 2022 (-0,8 point, s'établissant à 85,0 %). Cette évolution serait quasi-intégralement portée par les universités (-0,9 point) : la mise en place de quotas plus élevés pour les bacheliers technologiques à l'entrée des IUT aurait continué d'affecter directement l'orientation des bacheliers généraux, mais c'est la nouvelle chute du nombre de poursuivants à l'université qui aurait eu le plus gros impact (-0,4 point sur les taux de poursuite en lettres, science et en PASS par exemple). Dans les autres formations, la stabilité aurait été de mise, comme en CPGE (9,9 %), en écoles d'ingénieurs (3,1 %) et en STS (8,1 %), seules les écoles de commerce auraient vu leur taux de poursuite augmenter (3,7 %, +0,2 point par rapport à l'année précédente).

À la rentrée 2022, près de trois bacheliers technologiques sur quatre (72,5 %) seraient entrés dans une des grandes filières de l'enseignement supérieur, part en recul de 1,6 point en un an. À l'instar des bacheliers

généraux, le nombre de poursuivants en baisse à l'université expliquerait une grande partie de cette évolution (-1,0 point), malgré l'augmentation de la poursuite en IUT (+0,3 point). La poursuite en STS, autre débouché majeur des bacheliers technologiques, aurait accusé également un recul (-0,5 point, avec -1,7 point pour les STS scolaires, et +1,2 point pour les STS en apprentissage).

Les bacheliers professionnels auraient été les seuls à connaître une augmentation de leur taux de poursuite dans les grandes filières de l'enseignement supérieur en 2022 : en progression de 1,3 point en un an, il se serait établi à 42,2 %. Comme l'année précédente, ils auraient profité du dynamisme de la filière apprentissage en STS tandis que la continuité de la mise en place des quotas à l'entrée des STS sous statut scolaire aurait limité la baisse du taux de poursuite. À la rentrée 2022, près de quatre bacheliers professionnels sur dix auraient poursuivi leurs études en STS, taux en augmentation de 2,7 points en apprentissage (15,7 %) mais en baisse de 1,0 point sous statut scolaire (21,8 %). En contrepartie, leur taux de poursuite aurait de nouveau baissé dans les universités, pour atteindre 4,5 % à la rentrée 2022 (-0,4 point).

### Fléchissement du nombre de bacheliers poursuivant dans l'enseignement supérieur

Après deux sessions du baccalauréat aux taux de réussite en forte baisse, entraînant

**TABLEAU 2 - Néo-bacheliers entrant en première année dans l'enseignement supérieur**

	2020		2021		Évolution 2021/2020		2022		Évolution 2022/2021		2023		Évolution 2023/2022		2024		2026		2028		2030		2031		Évolution 2031/2021		
	Constats	Eff.	%	Proj.	Eff.	%	Proj.	Eff.	%	Proj.	Eff.	%	Proj.	Eff.	%	Proj.	Eff.	%	Proj.	Eff.	%	Proj.	Eff.	%	Proj.	Eff.	%
<b>Universités (y compris IUT)</b>	<b>288 563</b>	<b>-11 501</b>	<b>-4,0</b>	<b>266 300</b>	<b>-10 800</b>	<b>-3,9</b>	<b>268 900</b>	<b>2 600</b>	<b>1,0</b>	<b>271 000</b>	<b>271 000</b>	<b>270 000</b>	<b>270 000</b>	<b>267 000</b>	<b>267 000</b>	<b>264 000</b>	<b>264 000</b>	<b>267 000</b>	<b>270 000</b>	<b>270 000</b>	<b>267 000</b>	<b>264 000</b>	<b>264 000</b>	<b>264 000</b>	<b>264 000</b>	<b>-13 000</b>	<b>-4,7</b>
Droit	38 466	38 780	0,8	39 000	200	0,6	39 700	700	1,8	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	39 000	39 000	40 000	40 000	40 000	40 000	39 000	39 000	39 000	39 000	0	0,6
Sc. économiques, AES	27 426	24 574	-10,4	22 900	-1 700	-6,8	22 800	-100	-0,4	23 000	23 000	23 000	23 000	23 000	23 000	22 000	22 000	23 000	23 000	23 000	23 000	22 000	22 000	22 000	22 000	-3 000	-10,5
Lettres, Sc. humaines	84 596	80 718	-4,6	75 500	-5 200	-6,5	75 400	-100	-0,1	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	74 000	73 000	75 000	75 000	75 000	75 000	74 000	73 000	73 000	73 000	-8 000	-9,6
Sciences	38 428	38 936	1,3	36 600	-2 300	-6,0	37 400	800	2,2	38 000	38 000	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000	-2 000	-5,0
STAPS	18 818	16 774	-10,9	17 500	700	4,3	18 100	600	3,4	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	1 000	7,3
Santé	26 960	25 997	-3,6	24 700	-1 300	-5,0	24 500	-200	-0,8	25 000	25 000	26 000	26 000	26 000	26 000	25 000	25 000	26 000	26 000	26 000	26 000	25 000	25 000	25 000	25 000	-1 000	-3,8
Ingénieurs universitaires	2 451	2 827	15,3	3 000	200	6,1	3 100	100	3,3	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	200	6,1
IUT	51 418	48 456	-5,8	47 100	-1 400	-2,8	47 900	800	1,7	49 000	49 000	48 000	48 000	48 000	48 000	47 000	47 000	48 000	48 000	48 000	48 000	47 000	47 000	47 000	47 000	-1 500	-3,0
<b>CPGE (hors CPES)</b>	<b>40 447</b>	<b>39 136</b>	<b>-3,2</b>	<b>38 600</b>	<b>-500</b>	<b>-1,4</b>	<b>39 600</b>	<b>1 000</b>	<b>2,6</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>39 000</b>	<b>-0,3</b>
<b>STS</b>	<b>153 876</b>	<b>148 679</b>	<b>-3,4</b>	<b>144 600</b>	<b>-4 100</b>	<b>-2,7</b>	<b>144 200</b>	<b>-400</b>	<b>-0,3</b>	<b>146 000</b>	<b>146 000</b>	<b>147 000</b>	<b>147 000</b>	<b>146 000</b>	<b>146 000</b>	<b>145 000</b>	<b>145 000</b>	<b>146 000</b>	<b>147 000</b>	<b>147 000</b>	<b>146 000</b>	<b>145 000</b>	<b>145 000</b>	<b>145 000</b>	<b>145 000</b>	<b>-4 000</b>	<b>-2,5</b>
Sous statut scolaire	115 665	101 565	-14,1	93 800	-7 800	-7,6	92 400	-1 400	-1,5	93 000	93 000	92 000	92 000	92 000	92 000	92 000	92 000	92 000	93 000	93 000	92 000	92 000	92 000	92 000	92 000	-10 000	-9,4
En apprentissage	38 211	47 114	23,3	50 800	3 700	7,8	51 800	1 000	2,0	53 000	53 000	54 000	54 000	54 000	54 000	53 000	53 000	54 000	54 000	54 000	54 000	53 000	53 000	53 000	6 000	12,5	
<b>Ensemble des filières principales</b>	<b>482 886</b>	<b>464 877</b>	<b>-3,7</b>	<b>449 500</b>	<b>-15 400</b>	<b>-3,3</b>	<b>452 700</b>	<b>3 200</b>	<b>0,7</b>	<b>457 000</b>	<b>457 000</b>	<b>457 000</b>	<b>457 000</b>	<b>453 000</b>	<b>453 000</b>	<b>448 000</b>	<b>448 000</b>	<b>457 000</b>	<b>457 000</b>	<b>457 000</b>	<b>453 000</b>	<b>448 000</b>	<b>448 000</b>	<b>448 000</b>	<b>448 000</b>	<b>-17 000</b>	<b>-3,6</b>
<b>Autres filières</b>	<b>80 475</b>	<b>85 250</b>	<b>5,9</b>	<b>88 600</b>	<b>3 400</b>	<b>3,9</b>	<b>90 800</b>	<b>2 200</b>	<b>2,5</b>	<b>92 000</b>	<b>92 000</b>	<b>92 000</b>	<b>92 000</b>	<b>91 000</b>	<b>91 000</b>	<b>91 000</b>	<b>91 000</b>	<b>92 000</b>	<b>92 000</b>	<b>92 000</b>	<b>91 000</b>	<b>91 000</b>	<b>91 000</b>	<b>91 000</b>	<b>6 000</b>	<b>6,7</b>	
Ecoles de commerce, gestion, vente (champ partiel)	14 461	15 212	5,2	15 700	500	3,2	16 000	300	1,9	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	1 000	5,2
Formations d'ingénieurs - prépa intégrées	12 193	12 078	-0,9	11 800	-300	-2,3	11 900	100	0,8	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	0	-0,6
Formations culturelles et artistiques	5 745	6 041	5,2	6 400	400	6,3	6 700	300	4,7	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	1 000	15,9
Grands établissements	3 526	3 136	-11,1	3 100	-400	-12,6	3 100	0	-0,1	3 100	3 100	3 100	3 100	3 100	3 100	3 000	3 000	3 100	3 100	3 100	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	-100	-4,3
Etablissements d'enseignement universitaire privés	7 607	8 640	13,6	9 000	400	4,2	9 400	400	4,4	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	9 000	9 000	9 000	9 000	400	4,2
Autres formations (1)	36 943	40 143	8,7	42 600	2 500	6,1	43 700	1 100	2,6	44 000	44 000	44 000	44 000	44 000	44 000	44 000	44 000	44 000	44 000	44 000	44 000	44 000	44 000	44 000	44 000	4 000	9,6
<b>Ensemble des néo-bacheliers</b>	<b>563 361</b>	<b>550 127</b>	<b>-2,3</b>	<b>538 100</b>	<b>-12 000</b>	<b>-2,2</b>	<b>543 500</b>	<b>5 400</b>	<b>1,0</b>	<b>549 000</b>	<b>549 000</b>	<b>549 000</b>	<b>549 000</b>	<b>544 000</b>	<b>544 000</b>	<b>539 000</b>	<b>539 000</b>	<b>549 000</b>	<b>549 000</b>	<b>549 000</b>	<b>544 000</b>	<b>539 000</b>	<b>539 000</b>	<b>539 000</b>	<b>539 000</b>	<b>-11 000</b>	<b>-2,0</b>

(1) : CPES, classes passerelles, formations paramédicales et sociales...  
 Note : à cause des arrondis, la somme des lignes peut différer des sous-totaux affichés  
 Champ : France métropolitaine + DROM  
 Source : MESR-SIES

une réduction importante du nombre de reçus, et une stabilisation des taux de poursuite, le nombre de bacheliers poursuivant se serait de nouveau contracté à la rentrée 2022<sup>2</sup>. D'après les premiers résultats disponibles pour les principales filières et nos projections, 538 100 nouveaux bacheliers seraient entrés dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2022, soit 12 000 de moins par rapport à la rentrée 2021 (-2,2%) (tableau 2). Cette année encore, l'effectif de néo-bacheliers entrant dans l'enseignement supérieur aurait donc connu une baisse nettement moins élevée que celle de l'ensemble des bacheliers de la session 2022 (-3,2%), mais plus proche de l'évolution constatée sur les bacheliers généraux (-2,1%). Si cette baisse aurait affecté en particulier les effectifs en universités, les évolutions seraient restées diverses selon les filières d'orientation.

Après avoir connu un pic à la rentrée 2020 puis une forte baisse à la rentrée 2021, les universités (y compris IUT) auraient accueilli encore moins de néo-bacheliers à la rentrée 2022 : -10 800 par rapport à la rentrée précédente (-3,9%), tombant à un niveau inférieur à celui pré-crise sanitaire. En CPGE, la baisse des effectifs de néo-bacheliers aurait été plus contenue : -1,4%, soit 500 néo-bacheliers de moins. En STS sous statut scolaire, le nombre de néo-bacheliers aurait fléchi encore fortement, avec 7 800 étudiants de moins à la rentrée 2022 (-7,6%, après -12,2% entre 2020 et 2021). Cette baisse aurait été en partie compensée par la hausse qu'on aurait observée dans les STS en apprentissage : +3 700 poursuivants, soit +7,8%, progression beaucoup plus modeste que celle de l'an dernier (+8 900 néo-bacheliers dans les STS en apprentissage entre les rentrées 2020 et 2021). Le nombre de néo-bacheliers entrant en STS aurait donc diminué de 2,7% à la rentrée 2022 (-4 100 néo-bacheliers). Dans l'ensemble, ces filières principales, choisies par plus de six néo-bacheliers sur sept poursuivant dans l'enseignement supérieur, auraient accueilli 15 400 néo-bacheliers de moins à la rentrée 2022 par rapport à la rentrée 2021.

Dans les autres filières, 3 400 bacheliers supplémentaires auraient poursuivi leurs

<sup>2</sup> Les effectifs à la rentrée 2022 font l'objet d'estimations, le constat définitif des effectifs à la rentrée 2022 pour l'ensemble des filières sera disponible à l'été 2023.

**TABLEAU 3 - Taux de poursuite apparents des bacheliers dans les grandes filières de l'enseignement supérieur**

	Constats				Projections						
	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2026	2028	2030	2031
<b>Bacheliers généraux</b>	<b>86,9</b>	<b>87,4</b>	<b>85,8</b>	<b>85,8</b>	<b>85,0</b>	<b>84,7</b>	<b>84,7</b>	<b>85,1</b>	<b>85,2</b>	<b>85,3</b>	<b>85,3</b>
Universités (y compris IUT)	61,3	62,6	60,9	61,1	60,2	60,2	60,4	60,7	60,8	60,8	60,8
<i>dont IUT</i>	10,7	9,2	8,7	7,5	7,2	7,0	6,7	6,6	6,6	6,6	6,6
CPGE	13,2	10,7	9,8	9,8	9,9	10,0	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2
STS	7,9	7,9	8,8	8,2	8,1	7,6	7,4	7,3	7,3	7,3	7,3
<i>sous statut scolaire</i>	7,9	6,9	6,9	5,8	5,8	5,4	5,3	5,2	5,2	5,2	5,2
<i>par apprentissage</i>	<i>n.d.</i>	1,0	1,9	2,4	2,3	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1
<b>Ensemble des filières principales</b>	<b>82,4</b>	<b>81,2</b>	<b>79,5</b>	<b>79,2</b>	<b>78,2</b>	<b>77,9</b>	<b>77,9</b>	<b>78,2</b>	<b>78,3</b>	<b>78,3</b>	<b>78,3</b>
Ecoles de commerce (1)	2,2	3,2	3,2	3,5	3,7	3,7	3,7	3,8	3,8	3,9	3,9
Ecoles d'ingénieurs	2,3	3,0	3,0	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1
<b>Bacheliers technologiques</b>	<b>73,1</b>	<b>76,0</b>	<b>73,4</b>	<b>74,0</b>	<b>72,5</b>	<b>71,9</b>	<b>71,9</b>	<b>72,1</b>	<b>72,1</b>	<b>72,0</b>	<b>72,0</b>
Universités (y compris IUT)	28,4	31,8	30,3	31,1	30,1	29,8	30,0	30,2	30,2	30,1	30,1
<i>dont IUT</i>	9,9	12,7	12,1	15,1	15,4	16,2	16,7	17,0	16,9	16,9	16,8
CPGE	1,5	1,9	1,8	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
STS	42,5	40,8	39,7	39,3	38,8	38,5	38,2	38,2	38,2	38,2	38,2
<i>sous statut scolaire</i>	42,5	35,5	32,1	28,7	27,0	26,3	25,9	25,7	25,7	25,6	25,6
<i>par apprentissage</i>	<i>n.d.</i>	5,3	7,6	10,6	11,8	12,2	12,3	12,5	12,5	12,6	12,6
<b>Ensemble des filières principales</b>	<b>72,4</b>	<b>74,5</b>	<b>71,8</b>	<b>72,3</b>	<b>70,7</b>	<b>70,1</b>	<b>70,0</b>	<b>70,3</b>	<b>70,2</b>	<b>70,2</b>	<b>70,1</b>
Ecoles de commerce (1)	0,5	1,1	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Ecoles d'ingénieurs	0,2	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
<b>Bacheliers Gén. + Techno.</b>	<b>82,4</b>	<b>84,3</b>	<b>82,4</b>	<b>82,7</b>	<b>81,7</b>	<b>81,3</b>	<b>81,2</b>	<b>81,6</b>	<b>81,7</b>	<b>81,7</b>	<b>81,7</b>
Universités (y compris IUT)	50,7	54,2	52,5	53,2	52,2	52,1	52,1	52,5	52,5	52,5	52,5
<i>dont IUT</i>	10,4	10,1	9,6	9,5	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4
CPGE	9,4	8,3	7,6	7,8	7,8	7,9	7,9	7,9	7,9	7,9	7,9
STS	19,1	16,9	17,3	16,4	16,2	15,8	15,8	15,7	15,7	15,7	15,7
<i>sous statut scolaire</i>	19,1	14,7	13,8	11,8	11,4	11,0	10,9	10,8	10,8	10,8	10,8
<i>par apprentissage</i>	<i>n.d.</i>	2,2	3,5	4,6	4,8	4,8	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9
<b>Ensemble des filières principales</b>	<b>79,2</b>	<b>79,3</b>	<b>77,4</b>	<b>77,4</b>	<b>76,2</b>	<b>75,8</b>	<b>75,8</b>	<b>76,1</b>	<b>76,1</b>	<b>76,1</b>	<b>76,1</b>
Ecoles de commerce (1)	1,8	2,7	2,7	3,0	3,1	3,1	3,1	3,1	3,2	3,2	3,2
Ecoles d'ingénieurs	1,5	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
<b>Bacheliers professionnels</b>	<b>25,2</b>	<b>37,8</b>	<b>38,0</b>	<b>40,8</b>	<b>42,2</b>	<b>43,9</b>	<b>45,1</b>	<b>45,8</b>	<b>45,8</b>	<b>45,8</b>	<b>45,8</b>
Universités (y compris IUT)	7,7	5,6	5,5	4,9	4,5	4,3	4,2	4,2	4,2	4,2	4,2
<i>dont IUT</i>	0,8	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
CPGE	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
STS	17,5	32,1	32,2	35,7	37,5	39,4	40,6	41,3	41,3	41,3	41,3
<i>sous statut scolaire</i>	17,5	23,8	22,1	22,7	21,8	22,7	23,3	23,7	23,7	23,7	23,7
<i>par apprentissage</i>	<i>n.d.</i>	8,2	10,2	13,0	15,7	16,7	17,3	17,6	17,6	17,6	17,6
<b>Ensemble des filières principales</b>	<b>25,2</b>	<b>37,7</b>	<b>37,8</b>	<b>40,6</b>	<b>42,0</b>	<b>43,7</b>	<b>44,9</b>	<b>45,6</b>	<b>45,6</b>	<b>45,6</b>	<b>45,6</b>
Ecoles de commerce (1)	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Ecoles d'ingénieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Ensemble bacheliers</b>	<b>69,7</b>	<b>71,9</b>	<b>70,5</b>	<b>71,5</b>	<b>71,5</b>	<b>72,0</b>	<b>72,4</b>	<b>72,7</b>	<b>72,7</b>	<b>72,7</b>	<b>72,7</b>
Universités (y compris IUT)	41,1	41,2	39,9	40,2	39,9	40,3	40,4	40,4	40,5	40,4	40,4
<i>dont IUT</i>	8,3	7,5	7,1	7,0	7,1	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2	7,1
CPGE	7,3	6,1	5,6	5,7	5,8	5,9	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
STS	18,7	20,9	21,3	21,6	21,7	21,6	21,9	22,1	22,1	22,1	22,1
<i>sous statut scolaire</i>	18,7	17,1	16,0	14,8	14,1	13,8	13,9	14,0	14,0	14,0	14,0
<i>par apprentissage</i>	<i>n.d.</i>	3,8	5,3	6,8	7,6	7,8	7,9	8,1	8,1	8,1	8,1
<b>Ensemble des filières principales</b>	<b>67,1</b>	<b>68,2</b>	<b>66,8</b>	<b>67,5</b>	<b>67,4</b>	<b>67,8</b>	<b>68,2</b>	<b>68,5</b>	<b>68,5</b>	<b>68,5</b>	<b>68,5</b>
Ecoles de commerce (1)	1,4	2,0	2,0	2,2	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,5	2,5
Ecoles d'ingénieurs	1,2	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8

(1) Champ partiel, seules les écoles envoyant des données individuelles sont prises en compte ici.

Note : les taux de poursuite sont qualifiés d'apparent car ils ne respectent pas strictement la définition des taux de poursuite utilisée dans les autres publications du SIES : les taux ci-dessus inclus, dans le numérateur, les bacheliers poursuivant ayant obtenu leur baccalauréat à l'étranger ou dans les COM, population que l'on exclut en temps normal car absente du nombre de bacheliers au dénominateur.

Champ : France métropolitaine + DROM

Source : MESR-SIES

études dans un de ces établissements ou une de ces écoles (+3,9%). Cette hausse proviendrait majoritairement des formations paramédicales et sociales, qui avaient déjà bénéficié d'ouverture d'environ 4 000 places depuis la rentrée 2020, et pourraient, à la rentrée 2022, avoir accueilli 1 700 néo-bacheliers de plus, soit une hausse de 11,9% sur un an et de plus de 50% sur trois ans. Dans les autres formations, vers lesquelles s'orientent un nombre plus élevé chaque année de néo-bacheliers depuis 2015, on observerait de nouveau une légère hausse par rapport à la rentrée précédente dans les écoles de commerce, les formations artistiques et culturelles ainsi que les établissements d'enseignement universitaire privés. L'ensemble de ces évolutions auraient amené l'effectif total de l'enseignement supérieur à évoluer positivement, mais plus faiblement que les années précédentes, à la rentrée 2022 (+14 000 étudiants par rapport à la rentrée 2021, soit +0,5%).

### Une hausse contenue des effectifs étudiants à la rentrée 2023

En 2022-2023, les effectifs de lycéens en terminale remontent, du fait d'une situation démographique et d'un taux de redoublement en hausse par rapport à l'année précédente. Au regard des taux de réussite au baccalauréat de la session 2022, en forte baisse dans les séries technologiques et professionnelles, et en baisse plus modérée en série générale, l'hypothèse faite est que le taux de réussite diminuerait de nouveau légèrement à la session 2023. Le nombre de bacheliers resterait alors très stable (-200 bacheliers). Les taux de poursuite des bacheliers généraux et technologiques dans l'enseignement supérieur, qui auraient connu une baisse entre les rentrées 2021 et 2022, pourraient de nouveau diminuer à la rentrée 2023. Cette baisse des taux de poursuite serait principalement due au léger rebond du nombre de poursuivants dans les universités et à l'impact défavorable à la poursuite des bacheliers de ces séries de la mise en place de quotas à l'entrée des STS. *A contrario*, la poursuite des bacheliers professionnels progresserait à nouveau à la rentrée 2023, grâce aux entrées en STS, aussi bien scolaires que par apprentissage.

Pour l'ensemble des bacheliers, le taux d'accueil augmenterait alors de +0,5 point dans les grandes filières du supérieur. Avec ces hypothèses, 543 500 néo-bacheliers entreraient dans l'enseignement supérieur en 2023, soit 5 400 de plus qu'à la rentrée précédente (+1,0%).

Le rebond se constaterait sur la majorité des grandes filières de l'enseignement supérieur. Dans les universités, 2 600 néo-bacheliers supplémentaires y poursuivraient leurs études à la rentrée 2023 (+1,0%), avec une hausse plus prononcée dans les filières STAPS (+3,4%, +600 néo-bacheliers), sciences (+2,2%, +800), droit (+1,8%, +700) et en IUT (+1,7%, +800), tandis qu'on observerait de nouvelles baisses en santé (-0,8%), sciences économiques (-0,4%) et lettres (-0,1%). Les CPGE accueilleraient 1 000 néo-bacheliers de plus qu'à la rentrée précédente (+2,6%). Les néo-bacheliers seraient de nouveau moins nombreux à poursuivre en STS (-0,3%, -400 néo-bacheliers), avec une baisse des étudiants sous statut scolaire (-1 400 néo-bacheliers, -1,5%) plus forte que la hausse des étudiants en apprentissage (+1 000, +2,0%). Dans les autres formations, on constaterait une hausse de 2 200 néo-bacheliers à la rentrée 2023 (+2,5%, dont +4,7% dans les formations artistiques et culturelles et +4,4% dans les établissements d'enseignement universitaire privés).

En termes d'effectif total, 14 800 inscriptions supplémentaires seraient recensées en 2023 dans l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur, soit une hausse de +0,5% (après +0,5% entre les rentrées 2021 et 2022). Dans les CPGE, où on observerait un rebond de la poursuite à la rentrée 2023 après plusieurs années de baisse, le nombre d'inscrits en 2023-2024 serait globalement stable par rapport à l'année précédente (600 étudiants de plus, +0,7%). À l'université, le faible rebond de la poursuite n'effacerait pas l'effet de deux fortes baisses de recrutement de néo-bacheliers sur le cursus licence, qui perdrait encore 5 600 étudiants (-0,6%). La hausse des effectifs qu'on constaterait en master (+1,1%), expliquée en partie par la mise en place de la nouvelle plateforme d'inscription Mon Master, ainsi qu'en doctorat (+0,5%), permettrait à l'université de garder un effectif stable entre les rentrées 2022 et

2023 (+0,1%, soit 1 300 étudiants supplémentaires). Les IUT verraient leurs effectifs augmenter de +22,5% lors de cette rentrée, mais cette hausse serait uniquement due à la création des bachelors universitaires de technologie (BUT), la promotion 2023 étant la première à entamer cette troisième année spécifique à cette nouvelle formation. En 2023-2024, le nombre d'étudiants en STS se stabiliserait après deux années de fortes augmentations portées par l'apprentissage suivies d'une baisse à la rentrée 2022. En effet, la nouvelle baisse de la poursuite dans les STS scolaire à la rentrée 2023 entraînerait une diminution de l'effectif total sous statut scolaire (-2,2%, soit -4 900 étudiants) que le dynamisme de la filière STS en apprentissage (+2,7%, +4 800 étudiants) compenserait presque entièrement. Dans les autres formations au-delà de bac +3 ou ne recrutant pas exclusivement directement après le baccalauréat, les effets des poursuites d'études des bacheliers seraient plus lissés, et le nombre d'étudiants serait de nouveau en hausse à la rentrée 2023 (+1,5% par rapport à 2022-2023, soit +13 000 inscrits), de manière plus soutenue dans les établissements d'enseignement universitaire privés (+5,2%) et dans les écoles de commerce (+2,6%).

### À moyen-terme, des effectifs étudiants légèrement en hausse à l'horizon 2026...

À l'horizon 2026, d'après nos hypothèses, 3 034 000 étudiants seraient inscrits dans l'enseignement supérieur. Par rapport à 2021, cela représenterait 55 000 étudiants en plus, soit +1,8%.

Les résultats au baccalauréat des sessions 2021 et 2022 semblent montrer que les taux de réussite sur la période 2021-2026, resteraient plus élevés qu'avant la crise sanitaire pour les bacheliers généraux, mais qu'ils seraient encore sujets à évolution pour les bacheliers technologiques et professionnels. Si pour les bacs pros, un retour à la situation pré-crise sanitaire se confirmerait, pour les bacs technos, la situation serait plutôt à la baisse. Les taux de poursuite dans l'enseignement supérieur quant à eux continueraient d'évoluer suivant la tendance prévue pour les rentrées 2022 et 2023 : sensiblement à la hausse pour les

bacheliers professionnels, en légère baisse pour les bacheliers généraux et technologiques, avec toutefois un rebond à la rentrée 2025. Compte tenu de ces éléments, 551 000 néo-bacheliers poursuivraient des études supérieures en 2026, à peine plus qu'à la rentrée 2021 (+0,2 %).

Ainsi, à la rentrée 2026, les effets de la forte hausse du nombre d'entrées dans l'enseignement supérieur suite au baby-boom de l'an 2000 seraient très majoritairement passés, et deux nouveaux effets démographiques de moindre ampleur joueraient sur les effectifs étudiants, avec les pics de naissance de 2006 et 2008 (premières arrivées dans l'enseignement supérieur dès 2024 et 2026). L'enseignement supérieur connaîtrait, à la rentrée 2024, une augmentation d'effectif similaire aux deux rentrées précédentes (+14 000 étudiants, +0,5 %) pour se stabiliser en 2025 et repartir de nouveau à la hausse en 2026 (+11 000 étudiants, soit +0,4 %). À la rentrée 2026, 3 034 000 étudiants seraient inscrits dans l'enseignement supérieur, soit 55 000 de plus qu'à la rentrée 2021 (+1,8 % sur la période).

Les évolutions des effectifs d'étudiants sur cinq ans seraient différentes selon les filières. À l'université (y compris IUT), les effectifs auraient une évolution presque nulle entre 2021 et 2026. La hausse continue des étudiants en master (+3,6 % entre 2021 et 2026, +21 800) compenserait la tendance globalement à la baisse en licence (-20 400 étudiants, -2,0 %). La création des bachelors universitaires de technologie (BUT) à la rentrée 2021, prolongeant d'une 3<sup>e</sup> année les formations en IUT, conduirait, dès 2023, à une diminution du nombre d'étudiants en licence professionnelle alors qu'ils seraient plus nombreux en IUT (encadré 2). En CPGE, après une baisse en 2022, les effectifs rebondiraient fortement à la rentrée 2024, du fait de la démographie et d'une hypothèse de rebond de la poursuite des bacheliers, puis se stabiliseraient ensuite à un niveau légèrement inférieur à celui de 2021 (-0,4 % en cinq ans). Le nombre d'étudiants en STS progresserait de 1,0 % entre les rentrées 2021 et 2026 (+4 000 étudiants), uniquement du fait du développement des formations en apprentissage (+19,2 % en cinq ans, +30 000 étudiants). La stabilisation d'une poursuite post-bac en STS sous statut scolaire à un niveau proche de celui

de 2022 conduirait à une stagnation des effectifs totaux sur la période 2022-2026 (représentant tout de même -10,3 % en cinq ans). Dans les autres filières, on devrait observer une hausse continue des effectifs totaux, mais de plus en plus en faible au fur et à mesure des rentrées (+5,9 % en cinq ans, +49 000 étudiants).

### **...et à l'horizon 2031 mais en fléchissement sur les dernières années**

À l'horizon 2031, 3 025 000 étudiants seraient inscrits dans l'enseignement supérieur. Par rapport à 2021, cela représenterait 46 000 étudiants en plus, soit +1,5 %. Cependant, c'est 9 000 étudiants inscrits de moins par rapport à 2026 (-0,3 %). Cette progression des effectifs de l'enseignement supérieur s'expliquerait principalement par les effets démographiques (baisse progressive du nombre de naissances entre 2008 et 2013 et donc du nombre de terminales entre 2026 et 2031) et par les hypothèses faites sur le taux de réussite au baccalauréat, maintenu à un niveau similaire à celui observé à la session 2022 et donc plus bas que les taux des sessions 2020 et 2021. Les hypothèses retenues sur les taux de poursuite des néo-bacheliers dans l'enseignement supérieur amèneraient à une grande stabilité de ceux-ci après 2026. Concernant la répartition entre les filières, la création des BUT en 2021-2022 aurait un impact à partir de 2024 tandis que la réforme de l'accès aux études de santé, ressentie essentiellement sur les inscriptions universitaires en 2020 et 2021, n'aurait plus d'effet sur la période.

### **11 000 poursuivants de moins en 2031 par rapport à 2021**

Entre 2021 et 2031, le nombre de bacheliers baisserait de -5,1 %, soit -35 000 bacheliers. L'ensemble des séries du baccalauréat ne verraient pas leurs effectifs évoluer de la même façon. Les bacheliers professionnels enregistreraient la plus forte baisse (-12,2 %), devant les bacheliers généraux (-3,9 %). Les bacheliers technologiques connaîtraient quant à eux une légère hausse de leurs effectifs (+1,2 %), du fait d'une population de terminale en croissance positive.

Compte-tenu des considérations démographiques ci-dessus et des hypothèses sur les taux de poursuite dans l'ensemble des filières, le nombre de nouveaux bacheliers entrant dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2031 serait inférieur de 2,0 % par rapport à la rentrée 2021 (-12 000 étudiants).

À l'université, l'évolution serait de -4,7 % entre 2021 et 2031, soit -13 000 entrants néo-bacheliers. Le taux de poursuite des bacheliers dans cette filière s'élèverait à 40,4 %, soit +0,2 point par rapport à 2021. Pour les seuls bacheliers généraux, ce taux s'élèverait à 60,8 %, en baisse de 0,3 point par rapport à 2021. Par discipline, ces taux de poursuite n'évolueraient qu'à la marge (entre -0,5 point et +0,3 point). Ils progresseraient en droit, en Staps et dans les IUT, diminueraient en lettres, sciences humaines et sciences économiques, et seraient stables dans les autres disciplines. Avec les quotas mis en place à l'entrée de certaines filières du supérieur, ces taux évolueraient beaucoup plus en regardant par série du baccalauréat, avec notamment +1,7 point de poursuite pour les bacheliers technologiques en IUT, et +0,6 point de poursuite pour les bacheliers généraux dans les disciplines hors IUT. Le nombre de poursuivants suivrait majoritairement la même tendance. Entre 2021 et 2031, on compterait 8 000 poursuivants de moins en lettres et sciences humaines (-9,6 %), 3 000 de moins en sciences économiques (-10,5 %), 2 000 de moins en sciences (-5,0 %) et 1 000 de moins en IUT et dans les PASS (respectivement -3,0 % et -3,8 %). L'évolution serait positive en Staps (+1 000 poursuivants, soit +7,3 %) et chez les ingénieurs universitaires (+200, +6,1 %). En droit, une stabilité serait de mise (+0,6 %).

Dans les filières courtes ou amenant à poursuivre dans une autre filière, les taux de poursuite seraient en hausse (+0,3 point en CPGE et +0,5 point en STS) mais le nombre de poursuivants baisserait du fait de la démographie par série du bac. Les effectifs de néo-bacheliers poursuivant en CPGE connaîtraient une baisse modérée entre 2021 et 2031 (-0,3 %). Environ 4 000 néo-bacheliers de moins seraient inscrits en STS par rapport à 2021 (-2,5 %). Dans les STS scolaires, après la baisse de la poursuite enregistrée à la rentrée 2022 et la prolongation de ce niveau bas pour les rentrées suivantes,

**TABLEAU 4 - Effectifs des universités y compris IUT**

	Constat		Projections						Évolution 2031/2021 en %
	2021	2022	2023	2024	2026	2028	2030	2031	
<b>Cursus L</b>	<b>1 003 428</b>	<b>991 200</b>	<b>985 600</b>	<b>984 000</b>	<b>983 000</b>	<b>985 000</b>	<b>981 000</b>	<b>977 000</b>	<b>-2,6</b>
Droit	133 973	134 200	134 900	135 000	135 000	134 000	134 000	133 000	-0,7
Sc. économiques, AES	124 964	122 200	107 500	103 000	96 000	97 000	96 000	96 000	-23,2
Lettres, Sc. humaines	343 756	337 300	331 000	326 000	324 000	323 000	323 000	321 000	-6,6
Sciences	189 624	191 100	179 400	176 000	173 000	173 000	172 000	172 000	-9,3
STAPS	55 138	55 100	55 900	57 000	57 000	58 000	57 000	57 000	3,4
IUT	115 861	112 000	137 200	146 000	157 000	159 000	158 000	157 000	35,5
Santé autres	12 905	14 200	14 600	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	16,2
Santé PACES/PASS	27 207	25 100	25 100	26 000	26 000	26 000	26 000	26 000	-4,4
<b>Cursus M</b>	<b>599 216</b>	<b>607 600</b>	<b>614 200</b>	<b>618 000</b>	<b>621 000</b>	<b>621 000</b>	<b>622 000</b>	<b>622 000</b>	<b>3,8</b>
Droit	77 307	76 900	77 000	77 000	78 000	77 000	77 000	77 000	-0,4
Sc. économiques, AES	66 073	66 000	66 400	67 000	67 000	67 000	67 000	67 000	1,4
Lettres, Sc. humaines	165 161	166 700	169 200	170 000	169 000	169 000	169 000	169 000	2,3
Sciences	72 835	72 800	72 700	73 000	73 000	74 000	74 000	74 000	1,6
STAPS	6 284	6 600	6 600	6 000	7 000	7 000	7 000	7 000	11,4
Santé autres	50 210	52 700	53 800	54 000	55 000	55 000	55 000	55 000	9,5
Santé médecine	89 786	93 100	95 300	97 000	98 000	98 000	99 000	99 000	10,3
Santé pharmacie	22 393	22 600	22 600	23 000	23 000	23 000	23 000	23 000	2,7
Santé odontologie, maieutique	12 806	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	1,5
Ingénieurs universitaires	36 361	37 200	37 600	38 000	38 000	38 000	38 000	38 000	4,5
<b>Cursus D</b>	<b>54 270</b>	<b>54 800</b>	<b>55 100</b>	<b>55 000</b>	<b>55 000</b>	<b>55 000</b>	<b>56 000</b>	<b>56 000</b>	<b>3,2</b>
Droit	6 041	5 800	5 700	6 000	6 000	5 000	5 000	5 000	-17,2
Sc. économiques, AES	2 858	3 100	3 200	3 300	3 400	3 500	3 500	3 500	22,5
Lettres, Sc. humaines	17 178	16 900	16 700	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	-6,9
Sciences	26 366	27 100	27 600	28 000	28 000	28 000	29 000	29 000	10,0
STAPS	569	600	600	600	600	600	600	600	5,4
Santé autres	1 258	1 300	1 300	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	-20,5
<b>Total</b>	<b>1 656 914</b>	<b>1 653 600</b>	<b>1 654 900</b>	<b>1 657 000</b>	<b>1 659 000</b>	<b>1 661 000</b>	<b>1 659 000</b>	<b>1 655 000</b>	<b>-0,1</b>
Droit	217 321	217 000	217 500	218 000	218 000	217 000	217 000	216 000	-0,6
Sc. économiques, AES	193 895	191 300	177 000	173 000	166 000	167 000	166 000	166 000	-14,4
Lettres, Sc. humaines	526 095	520 900	516 900	513 000	509 000	508 000	508 000	507 000	-3,6
Sciences	288 825	291 000	279 700	277 000	275 000	275 000	275 000	274 000	-5,1
STAPS	61 991	62 300	63 100	64 000	64 000	65 000	64 000	64 000	3,2
IUT	115 861	112 000	137 200	146 000	157 000	159 000	158 000	157 000	35,5
Santé autres	64 373	68 200	69 800	70 000	71 000	71 000	71 000	71 000	10,3
Santé (médecine, pharma, odonto)	152 192	153 700	156 100	158 000	161 000	161 000	162 000	162 000	6,4
Ingénieurs universitaires	36 361	37 200	37 600	38 000	38 000	38 000	38 000	38 000	4,5

Champ : France métropolitaine + DROM  
Source : MESR-SIES

l'évolution entre les rentrées 2021 et 2031 serait très à la baisse : 10 000 néo-bacheliers de moins seraient attendus dans cette filière à la rentrée 2031 (-9,4%). Dans la filière STS en apprentissage, les effectifs de néo-bacheliers poursuivants se stabiliseraient rapidement. On en compterait 6 000 de plus qu'à la rentrée 2021 (+12,5%). Le taux de poursuite des bacheliers professionnels dans cette voie progresserait de 5,6 points sur la période, pour s'établir à 41,3 % en 2031 (23,7 % sous statut scolaire et 17,6 % en apprentissage).

Dans les autres filières de l'enseignement supérieur, les tendances se prolongeraient et elles accueilleraient 6 000 néo-bacheliers de plus en 2031 par rapport à 2021. Les écoles

de commerce gagneraient +0,2 point sur les taux de poursuite, entraînant une hausse de 1 000 poursuivants entre les rentrées 2021 et 2031 (+5,2%). Les formations artistiques et culturelles gagneraient également en terme de poursuivants (+15,9 % d'évolution, pour 1 000 poursuivants supplémentaires). Les écoles d'ingénieurs verraient leurs effectifs de néo-bacheliers poursuivant stagner sur la période (-0,6%).

### Stabilité des inscriptions à l'université à l'horizon de dix ans

En 2031, près de 1,66 million d'étudiants seraient inscrits à l'université (y compris

IUT), soit une légère diminution, de 0,1 % en dix ans. Cette évolution serait très contrastée selon les disciplines et les niveaux de formation mais aussi les filières universitaires, en raison de la création des BUT, qui entraîne le transfert d'une grande partie des effectifs des licences professionnelles vers les IUT.

Le cursus licence, y compris IUT, perdrait 26 000 inscrits sur la période 2021-2031, soit une baisse de 2,6 %. Impactés différemment par la réforme de création des BUT, les effectifs d'étudiants suivraient des évolutions très différentes selon les disciplines (tableau 4). En IUT pour commencer, la hausse de 35,5 % des effectifs inscrits que l'on observerait (+41 000 étudiants) serait

essentiellement due à l'ajout de la troisième année de BUT. Parmi les autres disciplines, les seules augmentations seraient enregistrées par les Staps (2 000 étudiants supplémentaires, +3,4 %) et la santé hors Parcours accès santé spécifique (+2 000 étudiants également, +16,2 %). En sciences et en sciences économiques, perdant respectivement 18 000 et 29 000 étudiants (soit -9,3 % et -23,2 %), la baisse serait en partie expliquée par le remplacement des licences professionnelles par les BUT. En lettres et sciences humaines, la diminution du recrutement de néo-bacheliers entraînerait une baisse de 23 000 inscriptions (-6,6 %) entre les rentrées 2021 et 2031. *A contrario*, en droit où la poursuite serait restée stable sur la période, le nombre total d'inscriptions évoluerait peu (seulement 1 000 inscriptions de moins, soit -0,8 %). Enfin, en PASS, avec une hypothèse du maintien des taux de poursuite, les effectifs de cette filière devraient logiquement suivre l'évolution du nombre de bacheliers généraux et elle perdrait 1 000 étudiants d'ici la rentrée 2031 (-4,4 %).

Dans le cursus master, sous la double hypothèse d'une amélioration du recrutement grâce à la plateforme Mon Master et de filières santé dynamiques, les effectifs connaîtraient une forte hausse entre les rentrées 2021 et 2031 (+23 000 inscriptions, soit +3,8 %). Les évolutions seraient faibles mais globalement positives dans

l'ensemble des disciplines hors santé. Les effectifs seraient stables en droit (-0,4 % sur la période). On comptabiliserait 1 000 étudiants de plus en sciences, en sciences économiques et en Staps (respectivement +1,6 %, +1,4 % et +11,4 % d'évolution), 2 000 inscriptions supplémentaires parmi les ingénieurs universitaires (+4,5 %) et une augmentation de 4 000 inscrits en lettres et sciences humaines (+2,3 %). Dans les filières de santé, 15 000 étudiants supplémentaires seraient dénombrés, dont 9 000 de plus rien qu'en médecine (+10,3 %). En doctorat, cursus dont le nombre d'inscrits rebondirait grâce à la continuité de la mise en œuvre de mesures prises en faveur du doctorat dans la loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030, on observerait une franche hausse à l'horizon des 10 ans. À la rentrée 2031, on y compterait 2 000 étudiants de plus (+3,2 %) qu'à celle de 2021.

### **Hausse de 1,5% du nombre d'étudiants entre les rentrées 2021 et 2031**

En lien avec la démographie et donc l'évolution des néo-bacheliers entrant dans ces filières, le nombre d'inscriptions serait en baisse dans les CPGE à l'horizon 2031 (1 000 inscriptions de moins, soit -1,6 %), et stable en STS. Dans cette filière, le nombre d'étudiants sous statut scolaire baisserait

fortement (-29 000 inscrits, soit -11,5 %) alors que ceux en apprentissage augmenteraient fortement (+29 000 inscrits, +18,6 %). Le nombre d'étudiants inscrits dans les filières principales serait donc en baisse de 0,1 % en 10 ans, soit 3 000 inscriptions de moins par rapport à la rentrée 2021.

Les écoles de commerce confirmeraient leur attractivité, avec une évolution fortement positive sur la période 2021-2031, de +10,7 % (soit +25 000 inscrits). Dans une moindre mesure, l'augmentation du nombre d'étudiants dans les établissements d'enseignement universitaire privés et dans les formations culturelles et artistiques serait également élevée (respectivement +8 000 et +6 000 inscrits, soit +20,1 % et +7,9 %). Les écoles d'ingénieurs connaîtraient une évolution plus faible (+3 000 inscrits, +1,9 %). Dans les autres formations, qui regroupent, entre autres, les formations paramédicales et sociales, la hausse serait intermédiaire. Elles gagneraient 8 000 étudiants, soit une progression de +2,7 % des effectifs sur la période.

En 2031, 3 025 000 étudiants pourraient être inscrits dans l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur français. Cela représenterait une évolution de +46 000 inscriptions par rapport à 2021, soit une hausse de 1,5 % du nombre d'inscriptions.

**Mathieu Baudry,**  
**MESR-SIES**

## **Pour en savoir plus**

- Baudry M., « Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2021 à 2030 », Note d'information SIES, n° 22.04, avril 2022
- Malfatto S., « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur continuent leur progression en 2021-2022 », Note d'information SIES, n° 22.14, décembre 2022
- Nait-Ighil L., Klipfel J., « Profil, parcours et réussite des néo-bacheliers en première année du premier cycle d'études de santé », Note d'information SIES, n° 22.13, décembre 2022
- Thomas F., 2023, « Résultats définitifs de la session 2022 du baccalauréat : des résultats en baisse après deux sessions exceptionnelles », Note d'Information, n° 23.09, DEPP
- Miconnet N., 2023, « Prévision des effectifs du second degré pour les années 2023 à 2027 », Note d'Information, n° 23.11, DEPP
- Fiches 6.22 et 6.23 de Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche (RERS) 2022 – MESR septembre 2022
- Fiches 8 et 11 de l'état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n° 16, à paraître

## Encadré 1 : Méthodologie des projections

Les effectifs de l'enseignement supérieur dépendent, en grande partie, du flux d'entrée dans le supérieur après l'obtention du baccalauréat. Le modèle de projection des effectifs de l'enseignement supérieur s'appuie sur les prévisions d'effectifs de terminales réalisées par la Depp, déterminées principalement par les projections démographiques de l'Insee et des taux de redoublement dans le second degré.

Les effectifs de bacheliers sont estimés à partir de ces effectifs de terminales auxquels on applique une projection des taux de réussite au baccalauréat. Sont réalisées ensuite des projections sur les taux de poursuite d'études par série du baccalauréat et filière de l'enseignement supérieur de ces bacheliers pour estimer le nombre de nouveaux bacheliers qui devraient entrer chaque année dans les différentes filières. On y ajoute les effectifs des entrants non nouveaux bacheliers (bacheliers des années antérieures et étrangers). On fait « vieillir » ces entrants, ainsi que ceux des années précédentes, sur la base de taux de passage, de redoublement et de réorientation.

Les hypothèses sur les taux de poursuite, de passage, de redoublement et de réorientation sont donc centrales dans les scénarios de projections. Ces taux sont estimés pour les formations en université hors IUT, les IUT, les STS (sous statut scolaire et par apprentissage) et les CPGE (filières dites principales dans cette étude), par discipline, puis pour les forma-

tions en école d'ingénieurs non universitaires, en école de commerce, de gestion, de vente, dans les établissements d'enseignement universitaire privés, dans les grands établissements (Paris Dauphine, IEP Paris, EHES, Écoles normales supérieures, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, Muséum national d'histoire naturelle et École nationale des chartes), dans les formations artistiques et culturelles et dans les écoles d'architecture, de notariat, etc. répondant via des enquêtes individuelles. Pour les autres formations (écoles répondant via des enquêtes agrégées et formations paramédicales et sociales...), les projections sont réalisées à partir de l'observation de leurs effectifs totaux, des effectifs entrants des années précédentes et des tendances que l'on prolonge.

Pour la prévision 2022, les données tiennent compte des résultats définitifs du baccalauréat de la session 2022, des choix d'orientation observés les années précédentes et des premières informations disponibles sur l'année 2022 : inscriptions définitives de la rentrée 2022 en lycée concernant les STS et CPGE (y compris les lycées sous tutelle du ministère de l'agriculture), premiers résultats sur les nouvelles inscriptions universitaires en première année de cursus licence et annonces de création de places du ministère. Ces dernières informations devront toutefois être confirmées par la suite.

## Encadré 2 : Ruptures des tendances

Depuis plusieurs années, les exercices de projections ne peuvent plus s'appuyer uniquement sur des hypothèses tendanciennes, en raison de ruptures des tendances observées ou à venir dues :

- à l'évolution des taux de réussite aux examens en période de crise sanitaire ;
- aux différentes réformes mises en place dans l'enseignement supérieur (réforme de l'accès aux études de santé, création des Bachelors Universitaires Technologiques (BUT) à la rentrée 2021...);
- aux réformes concernant la sortie de l'enseignement secondaire (nouveau baccalauréat général...).

Après une hausse importante du taux de réussite au baccalauréat à la session 2020 par rapport à la session 2019 (plus de 7 points en moyenne), celui-ci n'a pas eu une évolution similaire depuis, selon la série du bac considérée. Si, pour les bacheliers professionnels, le taux de réussite observée à la session 2022 est revenu à un niveau pré-crise, ce n'est pas le cas pour les bacheliers généraux pour lesquels les taux de réussite restent plus élevés qu'en 2019. Non anticipées, ces évolutions asymétriques nous ont poussé à modifier radicalement nos hypothèses, ce qui change significativement les dynamiques d'entrée dans l'enseignement supérieur par rapport à nos publications précédentes.

La réforme de l'accès aux études de santé a conduit à une forte diminution du nombre d'étudiants en 1<sup>re</sup> année entre les rentrées 2019 et 2020, au moment de la mise en place des Parcours d'Accès Spécifique

Santé (PASS) et des Licences Accès Santé (LAS). Une dernière promotion d'étudiants de Première Année Commune aux Études de Santé (PACES) ayant été autorisée à redoubler à la rentrée 2020, une nouvelle baisse significative des effectifs en PASS a eu lieu entre les rentrées 2020 et 2021. Depuis, bien qu'invisibles en ne considérant que les effectifs totaux, de nombreux flux entre les différentes disciplines universitaires s'en sont retrouvés modifiés, prenant en compte les accès possibles aux études de santé depuis une LAS, avec l'objectif d'en faire une voie d'accès aussi importante que l'année de PASS.

À la rentrée 2021, la création des BUT est effective. Licence professionnelle de coloration technologique, cette formation, de niveau Bac +3 délivrée par les IUT, est ouverte aux étudiants titulaires d'un DUT (diplôme qui est maintenu), mais aussi aux étudiants titulaires d'un BTS et aux étudiants en licence. Cette troisième année en IUT, qui se substituerait à certaines licences professionnelles actuellement délivrées par les universités, va conduire à de fortes évolutions des flux entre les IUT, les formations de licence et de master. N'ayant pu être encore observée, la répartition des étudiants entre une 3<sup>e</sup> année de BUT et une licence professionnelle « classique » est une hypothèse trop forte – et peu fiabilisée – pour que nous puissions commenter les effectifs de licence en université séparément des effectifs des IUT à compter de 2023. À ce stade, aucune hypothèse n'a été faite sur une potentielle augmentation de l'attractivité des IUT du fait de la création de ce nouveau diplôme de niveau Bac +3.

## Encadré 3 : les sources

Les sources utilisées dans cette note sont celles produites par le SIES (système d'information SISE et enquêtes sur les établissements d'enseignement supérieur) mais aussi celles produites par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (système d'information Scolarité de la

Depp), par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le ministère de la Santé et de la Prévention et le ministère de la Culture. Ces enquêtes sont réalisées sous la forme de remontées agrégées ou individuelles.